

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°51
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20

Site : orleans-tours.snuep.com

L'ÉQUIPE DU SNUEP-FSU
ORLÉANS-TOURS VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ANNÉE 2016

ÉDITO : Quelle année 2016 voulons-nous ?

Nous souhaitons toutes et tous qu'elle soit meilleure que 2015 où les valeurs de la République ont été attaquées par deux fois, entraînant l'instauration d'un état d'urgence qui a immédiatement engendré des dérives liberticides.

2015 qui a vu les placements financiers mondiaux rapporter 1000 milliards de dollars aux plus riches (la France se retrouve en 3^{ème} position).

2015 qui a vu la transformation de malheureux réfugiés fuyant leur pays en guerre ou dévasté par des catastrophes climatiques en ... migrants illégaux « dangereux » pour une Europe frileuse amenée à tourner le dos aux valeurs sur lesquelles elle essaie de se construire depuis 60 ans.

La COP 21 qui a trouvé un accord mais non contraignant...

Un chômage qui perdure.

Notre situation de fonctionnaires et d'enseignant-es qui ne s'est pas améliorée sur le plan financier ni sur celui des conditions de travail.

C'est donc avec beaucoup d'énergie et de courage que nous devons aborder cette nouvelle année pour contribuer à ce que les inégalités soient réduites, à ce que la fraternité ne reste pas un concept abstrait et à ce que la liberté reprenne le dessus. Tout cela dans le respect de la laïcité, seule garante du même traitement équitable pour tou-te-s.

Il est grand temps que nos politiques cessent de surfer sur la peur pour donner toujours plus de champ libre à la finance et au libéralisme et qu'au contraire ils remettent l'humain au centre des préoccupations prioritaires. Avancer enfin des perspectives porteuses d'espoir permettrait également de faire barrage à l'extrême droite.

Le SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, ne renoncera pas à croire au vivre ensemble et à agir en ce sens, continuera de faire entendre votre voix et de porter vos revendications.

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques*

**TOU-TE-S EN GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER
MANIFESTONS
CONTRE LA RÉFORME DU COLLÈGE
POUR L'AUGMENTATION DE NOS SALAIRES**

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**



F S U.

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

infos

Orléans

N°103 janvier 2016 SUP n°1



Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 19/01/16 - 45 PIC Loiret.

(Merci de prévenir le SNUEP si le bulletin arrive après le 23/01/2015)

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0317S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : 3^{ème} prépa pro

Page 3 : Stages 2016

Page 4 : Infos commissaires paritaires : promotions 2015

Page 5 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 6 : Bulletin d'adhésion 2015-2016

La réforme du collège doit entrer en vigueur à la rentrée prochaine. Le SNES-FSU et le SNEP-FSU ne cessent de la combattre depuis le printemps dernier¹. Les PLP se sont peu mobilisés jusqu'à présent : pourtant, nous serons tous impactés.

Découverte pro, EPI² et globalisations

Si le principe de la 3e Prépa-pro est maintenu, son contenu et ses moyens restent incertains. La dernière proposition du Ministère présentée au Conseil Supérieur de l'Education le 10 décembre dernier ne convenait à aucune organisation syndicale. Toutes ont voté Contre. Le SNUEP-FSU a proposé de nombreux amendements, argumentés, le plus souvent soutenus par les autres syndicats, mais refusés par le ministère. Le **projet d'arrêté, inapplicable en l'état**, pose toujours problème sur le volume horaire (seulement 2H45 en plus pour les dédoublements³, stages inclus dans les 6H de Découverte professionnelle), entraîne des inquiétudes sur le fonctionnement des EPI qui ponctionnent une partie des horaires disciplinaires, sur la globalisation des horaires pour la Physique-chimie, la technologie et la SVT, sur la globalisation des horaires pour les Langues vivantes (qui n'existe pas pour les autres classes de 3^{ème}).

Il faudra donc être attentif aux DHG dans chaque établissement, et vérifier les moyens accordés. N'hésitez pas à nous signaler le moindre problème (horaire, répartition imposée pour les EPI, manque de dédoublements, etc.). **Ce sont les remontées du terrain qui permettent au SNUEP-FSU d'interpeller et de déranger rectorat et ministère.**

Un nouveau DNB

Les prochaines modalités de délivrance du Diplôme National du Brevet mettent un terme au contrôle continu. En effet, ne seront désormais pris en compte que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les épreuves obligatoires en fin d'année, selon la répartition suivante :

* Socle commun (400 points)

_ 10, 25, 40 ou 50 points pour la maîtrise (« insuffisante », « fragile », « satisfaisante », « très bonne ») de chacune des 4 composantes du domaine 1, qui englobe « les langages » (max : 200)

_ 10, 25, 40 ou 50 points pour chacun des 4 autres domaines (max : 200)

* 3 épreuves obligatoires (3 fois 100 points)

_ un oral sur des projets menés en EPI (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) ;

_ un écrit en Français-Histoire-géo-Enseignement moral et civique ;

_ un écrit en Maths-Physique-chimie-SVT-Technologie.

* + 10 ou 20 points supplémentaires pour un enseignement de complément.

Il suffira donc d'avoir une maîtrise « fragile » de chaque domaine évalué pour obtenir 200 points sur les 350 nécessaires (quelle équipe pédagogique, quand le chef d'établissement ne décide pas lui-même, osera cocher « maîtrise insuffisante » ?). Quant aux épreuves obligatoires, deux problèmes se poseront très vite aux enseignants :

_ comment préparer à une épreuve commune regroupant 4 disciplines scientifiques et techniques ?

_ que sera-t-il vraiment proposé aux élèves pour l'épreuve d'oral ? Selon les établissements, selon les moyens en heures profs, selon la répartition des EPI entre enseignants (à partir de vrais projets quand l'équipe pédagogique est remarquablement stable ou à partir des besoins de service pour compléter les emplois du temps ?), tous les élèves pourront-ils vraiment choisir leur parcours ?

Outre les difficultés évidentes de mise en œuvre, ce poids accordé à la maîtrise du Socle, obtenu par le SGEN-CFDT et l'UNSA, entérine **l'évaluation par compétences, entérine donc la logique libérale et inégalitaire qui tourne le dos à l'École que défendent le SNUEP et la FSU.**

¹ **L'appel intersyndical à la grève pour le mardi 26 janvier** donnera une nouvelle occasion de se mobiliser pour réclamer une autre réforme du collège.

² Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

³ Le SNUEP-FSU réclame 13H00



De nombreuses réformes ont impacté l'enseignement professionnel public ces dernières années : réforme du Bac pro, développement de l'apprentissage, des lycées des métiers, décrets SEGPA et EREA.

Le **SNUEP-FSU ORLÉANS-TOURS** vous propose deux stages de formation pour mieux appréhender ces changements et leurs conséquences.

**Lundi 14 mars 2016 ORLÉANS (lycée Benjamin Franklin)
Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel**

Stage animé par Guy BRUCY

Historien, professeur à l'université de Picardie-Jules Verne (Amiens), Guy Brucy est un ancien élève de l'École normale d'instituteurs d'Orléans puis de l'ENNA de Paris. Il a successivement été professeur en collège, en CET, en lycée professionnel, formateur d'enseignants et inspecteur. Après une thèse sur l'histoire des diplômés de l'enseignement technique effectuée sous la direction d'Antoine Prost et soutenue à la Sorbonne, il intègre l'université. Ses recherches portent principalement sur l'histoire de l'enseignement professionnel et de la formation des adultes aux XIXe et XXe siècles.

Contenu :

Ce stage mettra en perspective historique le système français d'enseignement technique et professionnel pour mieux comprendre les logiques qui ont présidé à ses évolutions récentes. La première partie est consacrée à la genèse d'un système de formation professionnelle fondé sur une double volonté : celle, politique, de pacifier les rapports sociaux à une époque où les affrontements de classes sont très violents, et celle, économique, de répondre aux besoins des employeurs en tissant, à l'échelon local, des rapports étroits entre écoles, patronat et élus. La deuxième partie montrera comment, au cours de l'entre-deux guerre, volonté politique, demande sociale et conséquences du mouvement social de juin 1936 contribuèrent au repli des pouvoirs locaux et, corrélativement, à l'extension des prérogatives de l'État. Avec les mesures prises par le régime de Vichy, puis dans le contexte de la Libération, fut achevée la construction d'un dispositif public d'enseignement technique et professionnel qui joua un rôle de premier plan au cours des Trente Glorieuses. Ce sera l'objet de la troisième partie. Enfin, une dernière partie s'attachera à analyser les conditions dans lesquelles fut démembré l'enseignement technique et professionnel : déstabilisé une première fois par son intégration dans l'ensemble du système éducatif au début des années 1960, ce dispositif subit, à partir des années 1975-1980, des transformations radicales qui interrogent son avenir.

**Mardi 29 mars 2016 BLOIS (Bourse du travail)
Stage EGPA (SEGPA-EREA)**

Stage animé par Pascal Ollagnier (SNUEP), Stéphane Ricordeau et/ou Benoit Rousseau (SNUIPP)

Contenu :

Décodage des textes régissant le fonctionnement des SEGPA et EREA Quelles incidences sur l'organisation et le fonctionnement de ces établissements scolaires ?

Ce stage sera également un moment d'échanges sur les difficultés rencontrées par les enseignants.

Que vous soyez contractuel(le), stagiaire, titulaire, ces stages vous concernent.

Les stages de formation syndicale **sont de droit pour tous les personnels syndiqués ou non**. Ils ouvrent droit à congé sans rattrapage de cours (12 jours par an).

Ils ne peuvent pas vous être refusés **si vous déposez votre demande de congé** auprès de votre établissement, **un mois avant la date de la réunion**.

Si vous êtes intéressé-e par ces stages, pensez à vous inscrire avant les vacances de février auprès du secrétariat de votre établissement et demandez le formulaire pour une demande de congé pour formation syndicale (1 formulaire par stage). Remplissez toutes les rubriques du formulaire et **cochez la case**

« UN CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE »

LIEU : *en fonction du stage*

ORGANISÉ PAR : **SNUEP-FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé**

Promotions 2015 : Bilan académique



La CAPA¹ « promotions d'échelon » a eu lieu le 15 décembre dernier.

Nous rappelons qu'il n'y a qu'une seule CAPA par année scolaire qui traite des promotions d'échelon pour tous les personnels promouvables entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours.

Pour connaître vos possibilités de promotion, rdv sur i-prof :

Rubrique : « vos perspectives »,

Onglet : « Promotions »

Tous les promouvables sont classés, par échelon, suivant leur note de l'année précédente (note globale sur 100).

Par échelon, 30 % des promouvables au Grand Choix sont promus et 5/7^{ème} des promouvables au Choix sont promus.

La rapidité avec laquelle vous pouvez accéder à l'échelon supérieur dépend de votre note administrative et de votre note pédagogique.

NOTATION ADMINISTRATIVE

Chaque année, vers mars-avril, votre chef d'établissement vous fera connaître sa proposition de note (sur 40). Si cette note ne vous convient pas ou ne correspond pas à l'appréciation générale, vous avez la possibilité de la contester dans un premier temps auprès de votre chef d'établissement et le cas échéant par lettre auprès du recteur. Votre contestation sera alors étudiée lors de la CAPA de juin et votre note sera éventuellement modifiée et deviendra définitive.

Si la proposition de note administrative est inférieure ou supérieure à la fourchette de votre échelon, le chef d'établissement doit obligatoirement joindre un rapport détaillé à sa proposition de note pour que le rectorat accepte le positionnement hors grille. N'hésitez pas à lui demander une copie de ce rapport !

Sans ce rapport et malgré toute la mauvaise foi dont certains chefs d'établissement peuvent parfois faire preuve, votre note sera AUTOMATIQUEMENT plafonnée au maximum de la grille nationale de référence.

Le dépassement maximal autorisé par notre rectorat est de 0,1 point.

NOTATION PEDAGOGIQUE

Cette note (sur 60) est attribuée par les inspecteurs. Elle ne progresse qu'à la suite d'une inspection. Vous avez la possibilité de contester cette note, notamment en demandant une nouvelle inspection. Dans tous les cas une note inférieure ou supérieure à la grille de référence devra être motivée.

Au fil des années, nous dénonçons l'inégalité de traitement des PLP selon leur discipline. Les professeurs de certaines disciplines sont très clairement moins bien notés.

Cette année, pour ne citer qu'un exemple : de l'échelon 5 à l'échelon 10, sur les 237 professeurs ayant une note pédagogique inférieure à la moyenne indicative de leur échelon, il y en a 36 en lettres anglais soit 15 % alors qu'ils ne représentent que 4,7 % de l'ensemble des professeurs ayant une note supérieure à la moyenne de leur échelon respectif (20 sur 425).

La conséquence de cette différence d'évaluation fait apparaître un avancement d'échelon plus lent donc un déroulement de carrière moins favorable pour ces professeurs.

Cela conforte l'opposition du SNUEP-FSU à la promotion au mérite, simple leurre pour amadouer les enseignants.

Heureusement que vos élus du SNUEP-FSU veillent au grain. Cette année, grâce à leur intervention, une erreur du rectorat qui avait mal reporté une note a été corrigée. Ainsi, l'égalité de traitement des professeurs a pu être préservée et la collègue lésée a pu être promue.

¹CAPA : commission administrative paritaire académique

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non
 M. Mme
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Adresse complète :

 Tél. fixe :
 Tél. portable :
 E-mail :

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS (au 01/09/2015)

SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED
 Classe normale Hors classe Stagiaire
 Contractuel-le CDD CDI Vacataire
 Échelon au 01/09/15 : Depuis le : / /
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
 Retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
 Code (si connu) :

AFFECTATION
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC
 Nom de l'établissement :
 RNE (facultatif) :
 Ville :
 Si TZR Étab. d'exercice :
 Rattachement administratif :

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 € - Stagiaire : 102 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{or} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Nor	H.C.	Cl. Nor	H.C.	Cl. Nor	H.C.	Cl. Nor	H.C.
1	102	147	135	195	16198	2326	120	174
2	111	165	147	219	17638	2613	129	195
3	117	177	156	234	18 616	2792	138	210
4	123	187	165	249	20048	2971	147	222
5	132	201	177	266	21122	3186	159	240
6	135	216	180	288	21479	3436	162	256
7	144	228	192	303	22 910	3615	171	270
8	153		204		24344		183	
9	165		219		26133		195	
10	180		240		28641		213	
11	192		256		30429		228	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C	108 €
-------	------	--------	------	---------	-------

RETRAITÉ-ES DE LARÉUNION

PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C	144 €
-------	-------	--------	-------	---------	-------

RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP

PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C	12888
-------	-------	--------	-------	---------	-------

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :
 Montant : €
 Mode de paiement :
 Chèque-s : 1 2 3
 Virement
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
 Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :